

Instance de suivi et de concertation du parc éolien en mer de Fécamp

Octobre 2019



Retour sur le volet contentieux

Quel acte ?	Quelle juridiction ?	Date arrêt	Sens de l'arrêt
<u>Autorisation loi sur l'eau</u> (5 avril 2016)	Cour administrative d'appel de Nantes	20 juin 2017 (16NT02757)	Rejet de la requête des associations
	Conseil d'Etat	Pourvoi : 7 août 2017 Date arrêt : 28 mars 2018	Rejet de la requête des associations
<u>Occupation du domaine public maritime</u> (31 mars 2017)	Cour administrative d'appel de Nantes	03 avril 2018	Rejet de la requête des associations
	Conseil d'Etat	Date arrêt : 24 juillet 2019	Rejet de la requête des associations

Les organes de concertation et de suivi

Plusieurs comités prévus par les autorisations administratives :

- **Le Comité scientifique**

Déjà deux réunions en 2017 et 2018 pour l'examen des suivis des années de référence N-2 et N-1 , après présentation des propositions de protocoles par EOHF

- **Le Comité de suivi**

Déjà deux réunions en 2018 et 2019 pour validation des propositions de protocoles des suivis

Les autres autorisations

Autorisation pour la construction des fondations gravitaires au port du Havre (quai de Bougainville)

Arrêté préfectoral LSE du **5 avril 2016**

Autorisation usine de fabrication des pales au port du Havre

Dépôt de dossier ICPE par Siemens Gamesa (avril 2019 - EP en cours)

Dépôt de dossier pour les aménagements portuaires (sept. 2019)

Autorisation aménagement de la base de maintenance dans le port de Fécamp

Arrêté préfectoral LSE du **5 avril 2016**